



Mes droits en garde à vue

Par **Myna99**, le **05/12/2021** à **17:57**

Bonjour,

J'ai été convoquée au commissariat puis été placée en garde à vue pour faux et usage de faux.

on ne m'a pas prononcé mes droits à part le fait que j'avais droit à un avocat, je n'ai ni eu le droit à mon coup de téléphone ni de voir un médecin alors que je leur ai explicitement énoncé que je ne me sentais pas bien.

Est-ce une cause de nullité de la garde à vue ?

Bien à vous

Par **Marck.ESP**, le **05/12/2021** à **18:33**

Bonjour

On ne vous a pas dit que vous aviez droit à un avocat ?

Il serait a même de vous dire si la procédure est contestable !

[quote]

<https://actu.dalloz-etudiant.fr/a-la-une/article/rappels-interessants-relatifs-aux-nullites-de-la-garde-a-vue>

[/quote]